

# Avis et communications

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **12 (1932)**

Heft 5

PDF erstellt am: **11.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

**PERRIN & Cie**20 et 22, rue Beccaria, PARIS (XII<sup>e</sup>)

Téléphone : Diderot 32-61 et 32-62

DÉMÉNAGEMENTS POUR TOUS PAYS  
VASTES GARDE-MEUBLES MODERNES  
TRANSPORTS INTERNATIONAUX

AGENTS

DANS TOUTES LES DOUANES DE PARIS

Adresse télégraphique : DEMENAPER

**Voyages et Séjours****EN SUISSE**

L'Agence des

CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX SUISSES

37, Boulevard des Capucines

Paris (2<sup>e</sup>)

Tél. : Central 63-30, Gutenberg 53-17

délivre tous les billets à destination de la Suisse (billets internationaux, circulaires, collectifs, de famille, abonnements généraux, etc.) aux mêmes prix que les gares suisses et françaises.

Elle distribue gratuitement le **Guide des Hôtels suisses**, ainsi que de nombreuses brochures illustrées. Autres Agences des Chemins de Fer Fédéraux Suisses :**LONDRES** : 11b., Regent Street, Watello Place.**VIENNE** : 20, Kärntnerstrasse.**BERLIN** : 57-58, Unter den Linden.**NEW-YORK** : 475, Fifth Avenue.**LE CAIRE** : Shepheard's Hotel.

Tél. : Colbert 88-10, 88-11

Téleg. : Gérico

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

**Joseph GEHRIG & C<sup>o</sup>**

Société à responsabilité limitée au capital de Fr. 450.000

30, rue de la  
RÉPUBLIQUE **MARSEILLE**

Transit-Service de Groupage sur la Suisse

Correspondants à BALE, ZURICH, GENEVE,  
PARIS, LYON, STRASBOURGGÉRANTS : **Tr. Funschilling**  
**F. Lachaud****AVIS ET COMMUNICATIONS**

**Erratum** : lire à la page 63, al. 1, 8<sup>e</sup> ligne, de notre numéro de juillet-août : « La Suisse achète à la France pour 1.400 millions de francs français de marchandises de plus qu'elle ne lui en fournit... »

**Secrétariat général.**

Dans sa séance du 1<sup>er</sup> août, le Conseil d'administration a nommé le nouveau secrétaire général en la personne de M. Gérard de Pury.

La préparation économique et juridique du nouveau secrétaire général et les hautes fonctions qu'il a occupées précédemment dans le commerce et l'industrie le désignaient tout particulièrement pour le poste qui vient de lui être confié.

M. de Pury sera chargé plus spécialement des relations extérieures, tandis que M. Léon Mathez, secrétaire administratif, assumera la direction des services intérieurs.

**Revision des statuts.**

L'expérience a démontré que certaines dispositions de nos statuts devraient être révisées. Une commission chargée de l'examen des modifications à effectuer a été nommée par le Conseil d'administration dans une de ses dernières séances. Cette commission serait heureuse de recevoir toutes les observations que les membres de notre Chambre pourraient avoir à formuler; elle les prie de bien vouloir lui faire part de leurs suggestions en les adressant par écrit au secrétariat général.

**Dépliant France-Suisse.**

L'Office Suisse d'Expansion Commerciale, à Lausanne, vient de publier un dépliant contenant, d'après les statistiques officielles, des renseignements édifiants sur l'importance du marché suisse pour le commerce et l'industrie français. Cet imprimé montre que la Suisse est le quatrième client de la France, derrière l'Angleterre, l'Union économique belgo-luxembourgeoise et l'Allemagne, précédant les Etats-Unis, l'Italie, la Hollande, etc., que d'autre part la Suisse est le plus fort consommateur de produits français et d'autres exemples encore où la France trouve dans notre pays des débouchés considérables.

« Français, achetez à ceux qui vous achètent. Acheter suisse, c'est servir l'exportation française, car les importations de « Suisse en France constituent la contrepartie nécessaire de « l'exportation française en Suisse »... C'est par ces mots que se termine la démonstration de l'Office d'Expansion Commerciale, c'est en effet la conclusion qui s'imposait.

Ce dépliant, que nombre de représentants de maisons suisses voudront offrir à leur clientèle, est cédé par l'éditeur au prix de fr. 12. » le cent, franco domicile.

Le secrétariat de la Chambre de commerce suisse transmettra volontiers les commandes qu'on voudra bien lui adresser.

**Taxe à l'importation.**

Conformément aux instructions données par la Direction générale des douanes suisses à ses agents, ce sont les factures ou documents équivalents, joints aux envois, qui servent actuellement de base au calcul du droit supplémentaire de 2 ou 4 %

**RACCORDS EN FONTE MALLÉABLE**

+GF+  +GF+

LEUR QUALITÉ ASSURE DES ÉCONOMIES CERTAINES

<p>OUTILLAGE PERFECTIONNÉ</p> 	<p>Sté A<sup>me</sup> pour la Vente des <b>RACCORDS SUISSES</b> PARIS</p> <p>26, RUE DU CHEMIN VERT</p>	<p>ROBINETTERIE DE CHAUFFAGE</p> 
---	---	--



**LAIT CONCENTRÉ SUCRÉ**  
*la santé de bébé*

**FARINE LACTÉE**  
*l'aliment idéal des enfants*

**LAIT CONCENTRÉ NON SUCRÉ "IDÉAL"**  
*Le précieux auxiliaire de la ménagère*




# NESTLÉ





**NOUVEAUX PRIX**  
**OMEGA**  
l'heure exacte pour la vie

	Montres de poche depuis	Montres Bracelets depuis
Nickel	185'	275'
Argent	275'	325'
Plaqué or	375'	445'
Or	1200'	1000'

Dès le 1<sup>er</sup> Mai  
**185** Au dernier concours de l'Observatoire de Genève OMEGA bat tous les records

## AVIS ET COMMUNICATIONS

(Suite)

frappant les marchandises françaises présentées à l'importation.

Si la facture n'est pas produite lors du dédouanement, le droit supplémentaire est perçu d'après la valeur moyenne des statistiques du premier trimestre de 1932, majorée de 50 %.

La présentation de factures inexactes entraîne les poursuites pénales prévues par la loi.

### 10<sup>e</sup> Exposition Internationale de l'automobile et du Cycle à Genève. — (10-19 mars 1933).

La 10<sup>e</sup> Exposition Internationale de l'Automobile et du Cycle en Suisse aura lieu à Genève du 10 au 19 mars 1933. Elle est placée sous le haut patronage du Conseil Fédéral Suisse.

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève, les autorités sportives de l'automobile et du cycle, les groupements patronaux de l'industrie et du commerce de l'automobile et du cycle, ainsi que les organisations du tourisme et du trafic automobile, forment le Comité d'honneur.

Le Salon de Genève en 1933, comme ses prédécesseurs, groupera toutes les branches de l'industrie de l'automobile et du cycle et occupera le Palais des Expositions et ses annexes habituelles.

Le Règlement fixe le délai d'inscription au 15 novembre 1932. Tous renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat du Salon, 1, place du Lac, à Genève.

### Suppression des permis internationaux.

Les automobilistes français qui se rendent en Suisse sont autorisés à franchir la frontière en produisant uniquement leurs permis nationaux. N'entrent en ligne de compte que les véhicules automobiles servant au transport des personnes (motocycles avec ou sans side-car, voitures automobiles ordinaires et autobus) et à la condition qu'ils soient munis des plaques de contrôle de leurs pays, ainsi que du signe distinctif de nationalité prévu à l'article 5 de la convention internationale relative à la circulation automobile du 24 avril 1925 (lettre F pour la France).

Jusqu'à nouvel avis, les automobilistes suisses qui circulent temporairement en France, doivent encore présenter leurs permis internationaux.

### Prolongation de la durée de validité de la carte d'entrée provisoire.

La durée de validité de la carte d'entrée provisoire a été récemment portée de 7 à 10 jours et de 14 à 20 jours. Cette facilité nouvelle n'est accordée qu'aux automobiles ayant un maximum de huit places et aux motocyclettes.

Les auto-cars doivent être munis, comme précédemment, soit d'un triptyque, soit d'un carnet de passage en douane ou d'un passavant.

## ASSURANCES - - - de - - -

AVANT de CONTRACTER une ASSURANCE

DEMANDER

Conseils et tous Renseignements gratuits à

**Louis MARMET**

ASSUREUR-CONSEIL

Agréé près toutes les Compagnies Françaises, Suisses et Etrangères

52, Rue de la Tour-d'Auvergne, PARIS (IX<sup>e</sup>)

Téléphone : TRUDAINE 54-73

R. C. Seine N° 142-728

Vie, Rentes viagères, Dotations, Retraites, Détournements, Vols, Incendies, Explosions, Chômages, Accidents

Autos et Chauffeurs, Chevaux et Voitures, Individuelles Domestiques, Collectives, Ouvrières (Lois de 1898-1906).

Bris des glaces, Aviation, Responsabilité civile des Commerçants, Industriels, Particuliers, etc.

Dégâts des Eaux, Mortalité des Animaux et Risques de toute nature.

**ASSURANCE DES RISQUES DE GUERRES CIVILE ET ÉTRANGÈRE**

Vérification et Rectification de toute Police en cours  
Conseils sur toute question d'Assurances ainsi que :

**TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS**

Expertises et Règlements des Sinistres



**HELVETIA**

RESTAURANT  
PATISSERIE  
GLACIER

TOUTES LES SPÉCIALITÉS SUISSES :

Fondues. — Croûtes au fromage. — Viande des Grisons.

15, rue de Médicis (face Luxembourg), Danton 01-67